

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DFA 103 Signature du pacte d'actionnaires préparé par la Ville de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations et Elogie-Siemp.

M. Jean-Bernard BROS et M. Ian BROSSAT, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 1101 et suivants ;

Vu les statuts d'Elogie-Siemp datés du 19 décembre 2016 ;

Vu l'exposé des motifs en date du 28 novembre 2017, par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer le pacte d'actionnaires négocié entre la Ville de Paris, la Caisse des dépôts et Consignations et la société Elogie-Siemp ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Bernard Bros, au nom de la 1ère commission, et par M. Ian Brossat, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer le pacte d'actionnaires préparé par la Ville de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Elogie-Siemp.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO